

Association des Locataires du 10 rue du docteur Roux

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

La présidente,

Recommandé
N° 1B 009 845 1035 9

GECINA
A l'attention de Monsieur Loïc HERVE
Directeur du patrimoine immobilier
16 rue des capucines
75 084 PARIS cedex 02

Paris, le 2 février 2015

Monsieur le Directeur,

Pour la troisième fois au mois de janvier, des individus désœuvrés et alcoolisés sont venus squatter nuitamment le porche de l'immeuble Apave, entrée rue de Vaugirard.

Les deux précédents week-ends, ils ont détruit les décorations vertes des grands pots installés sur la banquette carrelée du porche, dégradé la clôture des jeux d'enfants et tagué les bancs du jardin.

Ce samedi, ils étaient 8 gaillards, à vociférer pendant des heures au milieu de la nuit. Puis ils se sont mis à projeter à grands coups de pieds, des canettes en aluminium sur les vitres de l'Apave.

Le tout dans un bruit effroyable et c'est tout à fait inadmissible car ce n'est pas sur la voirie publique que le trouble s'installe. Vous devez la jouissance paisible des lieux aux locataires et il n'est pas acceptable que nous soyons empêchés de dormir chaque samedi depuis un mois sans qu'aucune action ne soit entreprise pour faire cesser cette nuisance, alors qu'une caméra de surveillance pointe sur cette entrée.

Ils sont partis en laissant le sol jonché de débris : bouteilles vides, canettes, papiers, emballages divers...



Que fait donc le personnel en poste à la loge? Que sont donc devenues les missions de gardiennage depuis que nos vigiles ont été remplacés?

Les locataires ont le sentiment que le service qu'ils avaient accepté de payer par la signature du protocole du 20 juin 2012 n'est plus effectué. Pourtant à l'article 2.4 le bailleur s'est engagé à informer l'association des locataires de tout changement ou avenant au contrat entraînant une modification des clauses relatives au contenu de la prestation et à engager une négociation pour aboutir à un accord conjoint sur ces modifications.

Eu égard au fait que vous n'avez pas cru devoir respecter vos engagements, ni répondre aux deux courriers qui vous ont été adressés en recommandé, l'association souhaite consulter le contrat de la société Goron et avoir communication de la facture de cette société pour les mois de novembre et décembre 2014 et janvier 2015. Vous voudrez bien demander à vos services de nous proposer une date de rendez-vous à cet effet.

Je vous en remercie et vous prie d'agréer mes salutations distinguées



Béatrice RIEY

Quelques photos complémentaires de l'état de l'entrée Vaugirard ce dimanche matin :



En plus des débris, vous pourrez remarquer l'état des dalles de pierre en comblanchien, maculées de soda et de crasse collante.

Si les travaux de fermeture de l'immeuble avaient été réalisés, conformément à vos promesses et à la déclaration de travaux, au droit de la façade de l'immeuble Apave, nous ne serions obligés de subir un environnement digne d'un HLM de quartier défavorisé.